

INFOS FLASH

Mairie de
Saint Bazille
de Montmel

tel : 04 67 86 93 21

Email :

mairie@saintbazilledemontmel.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h à 10h et de
16h00 à 18h30

Mardi de 10h à 12h

Mercredi de 8h à 10h

Jeudi de 8h à 10h et
de 14h à 16h

Vendredi de 8h à 10h



Site internet :

www.saintbazilledemontmel.fr

Mme le Maire et Mmes et
Mrs les adjoints reçoivent
sur rendez-vous pris au-
près du secrétariat de mai-
rie.



Info-Flash Saint Bazille ! Restez toujours informés

Depuis quelques semaines, la commune utilise une nouvelle application qui pourrait être également utilisée par la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup pour vous informer d'ici peu.

Ce système vous permettra de recevoir rapidement et simplement les informations importantes et urgentes de la commune sur votre smartphone.

Téléchargez dès maintenant l'application Info-flash et mettez la commune de Saint Bazille de Montmel dans vos favoris.



Info-Flash

Cette application permettra aussi prochainement , et là, seulement pour ceux qui accepteront dans ce but seulement, de nous confier leurs coordonnées, de recevoir des alertes téléphoniques ou sms en cas d'urgence absolue.

Si vous souhaitez faire partie de notre liste de diffusion d'alertes merci de retirer le formulaire de demande d'inscription auprès du secrétariat de mairie ou sur notre site internet (rubrique : liste de diffusion infoflash saint Bazille de Montmel).

Le budget 2019 a été adopté en conseil municipal le 08 avril

Les grandes lignes du budget 2019 :

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition pour construire le budget 2019 : la taxe d'habitation est maintenue à 9,11%, la taxe foncière à 13,2%.

Le budget 2019 présente un équilibre global de 1 613 100.57€ avec les équilibres par section ci-dessous :

Montant total de la section de fonctionnement : 906 972,70 €

Montant total de la section d'investissement : 706 127,87€

Il prend en compte , en dehors des dépenses obligatoires à prévoir , les projets de la municipalité pour l'année 2019 :

En fonctionnement :

Le changement de fonctionnement du mode de gestion des temps **périscolaires** qui sera confié aux Francas (association d'éducation populaire) à partir de septembre 2019.

Le surcoût dû à la **transition écologique et responsable de la cantine scolaire** à partir de la rentrée 2019 : bio, local et la fin des contenants plastique.

Le salaire de l'agent à temps partiel affecté à la **médiathèque**.

En investissement :

Le programme d'investissement 2019 prévoit notamment :

- La réfection d'une partie de la Draille Font de la Vie et de la rue du Plan Vincent (provision financière pour des travaux prévus en 2019).
- La réfection et la création d'équipements sportifs : Pumptrack, Aire de jeux, réfection de surface de court de tennis.
- Equipement de l'école en matériel informatique
- Création d'un hangar technique, pour les besoins de la commune, du CCFF et de l'association de chasse.
- Création d'une aire de stationnement pour la déchetterie mobile et les usagers du Pumptrack.
- Prévention incendie : pose de bornes complémentaires dans le village.
- Isolation thermique des plafonds d'appartements communaux.

Pour en savoir plus, consultez notre site internet où vous trouverez le CR intégral du Conseil municipal du 08 avril 2019 avec toutes les annexes liées aux finances communales.

LE PUMPTRACK ...QU'ES ACO ? (QU'EST CE QUE C'EST ?)

C'est une installation de loisirs sportifs, installée depuis ce mois d'avril 2019, sur une partie du stade de football qui n'était plus utilisé depuis quelques années.



Cette piste fermée et modulable est destinée à tous les amateurs **de plus de huit ans** d'engins à roues et roulettes non motorisés. En libre accès, son usage requiert quelques règles de prudence présentées ci-dessous :

SONT AUTORISÉS

SUR LA PISTE



- Planches à roulettes
- Patins à roues alignées
- Trottinettes
- Vélos de type BMX



TOUT VEHICULE A MOTEUR EST INTERDIT SUR LE PUMP TRACK et SUR LE STADE!

SÉCURITÉ

AUCUN SURVEILLANT SUR LES LIEUX. SOYEZ PRUDENT!



Le port du casque protecteur est obligatoire
Le port d'équipements protecteur des coudes, des mains, des genoux est recommandé.



ATTENTION : Il faut être au moins deux personnes sur les lieux pour pouvoir utiliser le PumpTrack, de manière à pouvoir se porter assistance en cas de chute ou autre problème.

CCFF :

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que bénévoles au sein du CCFF (Comité Communal des Feux et Forêts), une réunion d'information aura lieu le 25 Avril à 19h en mairie.

Déchetterie mobile :

La déchetterie sera stationnée à son nouvel emplacement ; (Voir plan)

Le vendredi 17 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le samedi 18 mai de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Ainsi que les 28 et 29 Juin 2019.



- Nouveau plan d'accès de la déchetterie mobile
- Située derrière le stade, près des terrains de tennis

Opération argent de poche :

L'opération est relancée pour cet été 2019. La commune offre à ses jeunes de 16 à 18 ans, la possibilité de travailler 3 demi-journées de 3 heures pour une rétribution de 60€.

Les jeunes intéressé(e)s par ce dispositif peuvent télécharger les infos sur le site communal, la page Facebook ou appeler le secrétariat de mairie.

À noter :

Pendant les vacances scolaires, du 20 avril au 5 mai, le secrétariat de mairie sera fermé les vendredis et les jours fériés.

Lundi : 8h-10h/14h-16h Mardi : 10h-12h Mercredi : 8h-10h

Jeudi : 8h-10h/14h-16h Vendredi : Fermé